



Commune de

**St-Sulpice**

1  
2

**CONSEIL COMMUNAL**

**Procès-verbal N° 05/23 de la Séance du Conseil communal  
Mercredi 21 juin 2023 à 18h30  
Complexe Communal du Léman**

3 Présidence : M. Olivier Chabanel  
4 Secrétaire : Mme Stéphanie Navega  
5 Scrutateurs : M. Simon Hostettler  
6 Mme Sophie Brito  
7 Huissière : Mme Jehane Guillin

8

**ORDRE DU JOUR**

- 9 1. Appel  
10 2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 21 juin 2023  
11 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 mai 2023  
12 4. Communications du Bureau et de la Municipalité  
13 5. Rapport de la Commission de gestion et des finances sur l'examen de la gestion 2022  
14 6. Rapport de la Commission de gestion et des finances sur le Préavis n°06/2023 « Comptes 2022 »  
15 7. Dépôt du Préavis n°07/2023 « Demande d'un crédit de CHF 158'000.- pour le remplacement de la  
16 chaudière à gaz par une PAC géothermique et la pose de panneaux photovoltaïques au Centre 52 »  
17 8. Réponse à l'interpellation de M. Jatton et consorts « Parcelles communales non construites, qu'en fait-on  
18 ? »  
19 9. Renouvellement du bureau pour 2023-2024  
20 - Election du Président du Conseil communal  
21 - Election du Vice-président du Conseil communal  
22 - Election du 2<sup>ème</sup> Vice-président du Conseil communal  
23 - Election de deux scrutateurs  
24 - Election de deux scrutateurs suppléants  
25 10. Nomination de la Commission Gestion et Finances  
26 11. Communications des délégués aux conseils intercommunaux  
27 12. Propositions individuelles et divers  
28

1 La 18<sup>ème</sup> séance de la présente législature 2021-2026, 5<sup>ème</sup> de cette année 2023 est ouverte à 18h30 au Complexe  
2 Communal du Léman par M. Olivier Chabanel, Président pour cette année 2022-2023, qui adresse à toutes et à  
3 tous une cordiale bienvenue.

#### 4 **1. Appel**

5 **M. le Président** : Je constate que tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 9 juin 2023,  
6 conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal<sup>1</sup>.

7 Je passe la parole à Madame Navega, notre secrétaire, pour l'appel.

8 *Conformément à l'art. 53 al. 4 du Règlement, des personnes arrivent pendant les 15 minutes qui suivent l'heure*  
9 *fixée pour l'appel.*

10 Effectif du Conseil : 60

11 Excusés : 12 Mmes Micolis et Valloton

12 MM. Billeter, Bizzo, Clerc, Hirsch, Mermod, Pietramaggiore, Plass, Salina,  
13 Vermeulen et Yazyev

14 Absent : 0

15 Présents : 48

16 **M. le Président** : L'effectif du Conseil est de 60. Le quorum est fixé à 30 (art. 54 RCC + 26 LC)<sup>2</sup>. Il est atteint, de  
17 sorte que le Conseil peut valablement délibérer. Je constate que tous les membres de la Municipalité sont  
18 présents. Je déclare la séance ouverte (art. 57 RCC).

#### 19 **2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 21 juin 2023**

20 **M. le Président** : Nous avons formellement 12 points à l'ordre du jour. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir au sujet  
21 de l'ordre du jour ? Je constate que ce n'est pas le cas. On va passer au vote. Les Conseillères et Conseillers qui  
22 se prononcent en faveur de l'ordre du jour du 21 juin 2023 tel qu'amendé sont priés de le manifester en levant  
23 leur carton.

24 **M. le Président** : Au vu de l'écrasante majorité visible, je propose, si vous êtes d'accord, on va s'épargner le  
25 décompte des votes pour et des votes contre. Je déclare la majorité absolue.

26 *L'ordre du jour du 21 juin 2023 est ainsi accepté à la majorité.*

#### 27 **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 mai 2023**

28 **M. le Président** : Vous avez reçu ce procès-verbal par courrier postal et par courriel. Quelqu'un en demande-t-il  
29 la lecture intégrale ou partielle (art. 58 RCC)? Je constate que tel n'est pas le cas. Quelqu'un a-t-il une remarque  
30 à formuler sur le procès-verbal ? Y-a-t-il une demande de rectification ? La discussion est ouverte.

31 **M. Equey** : A la page 23, ligne 40, il faut indiquer que « *la gym organise une raclette au Laviau. Tout le monde est*  
32 *la bienvenue* ».

---

<sup>1</sup> Art. 52 al. 1 et 3 RCC = 25 al. 3 LC : la convocation doit être expédiée au moins 5 jours avant la séance

<sup>2</sup> Art. 53 RCC: Le conseil ne peut délibérer qu'autant que les membres présents forment la majorité absolue du nombre de ses membres

1 **Mme Merminod** : A la page 18, ligne 12, il s'agit de la « FAJE ». A la page 23, ligne 6, il faut indiquer « je  
2 *transmettrai l'aspect général demain soir à côté des remerciements* ». A la ligne 8, il faut indiquer « *ce que je*  
3 *relève c'est que pendant plus de 40 ans ...* ».

4 **M. le Président** : La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Nous passons au vote. Les Conseillères  
5 et Conseillers qui se prononcent en faveur du procès-verbal sont priés de le manifester en levant leur carton.  
6 Comme pour le vote ultérieur, on peut constater qu'une écrasante majorité a voté pour. Si vous êtes d'accord,  
7 nous allons nous épargner l'exercice du décompte des votes contre et abstention.

8 **Le PV n° 04/2023 du 24 mai 2023 est accepté à la majorité.**

#### 9 **4. Communications du Bureau et de la Municipalité**

10 **M. le Président** : Le Bureau et la Municipalité ont quelques communications à vous transmettre. J'ai 4 points  
11 pour le bureau. Je passerai ensuite la parole à la Municipalité.

#### 12 **Pour Le Bureau :**

##### 13 • Résultats des votations du 18 juin 2023 pour St-Sulpice :

14 Le dépouillement s'est bien passé. Taux de participation de 53,63%. Les 3 objets fédéraux et la votation Cantonal  
15 ont été largement approuvés.

##### 16 • Lecture du courrier de l'ADIRHE :

17 **Commune de St-Sulpice : Projet d'un DDP en faveur de start-ups de l'EPFL pour les parcelles 404 et 652**

18 Monsieur le Syndic,

19 Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers municipaux,

20 Nous avons appris le projet cité en titre par des propriétaires voisins des parcelles communales 404 et 652, soit connaissant  
21 notre but statutaires (statuts ci-joints), soit membres de notre association.

22 Lesdits propriétaires sont très inquiets de risques de ne plus se trouver, à l'avenir, dans un environnement d'habitat  
23 correspondant à la zone « moyenne densité » tel qu'on le trouve partout ailleurs pour cette zone à St-Sulpice.

24 Si cette zone permet « des activités ou usages compatibles avec l'habitation », la volonté du législateur n'était certainement  
25 pas d'en exclure l'habitat dans une surface avoisinant les 25'000 m2 et de créer une sorte de deuxième « zone d'activité » à  
26 l'Est de la Commune, comparable, dans sa dimension, à celle située à l'Ouest.

27 Les deux grandes parcelles en question n'ont, en plus, pas été incluses dans une « zone mixte » ou une « zone intermédiaire »,  
28 voire dans une « surface régie par plan spécial ».

29 Nous avons eu confirmation de ce projet par l'article dans le Serpeliou n° 287 d'avril 2023, par le postulat de Mme Alice  
30 Kaeser figurant au pt 11 de l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 24 mai 2023 et, enfin, par l'interpellation de  
31 M. Stephen Richards et consorts.

32 Après analyse détaillée du dossier, nous partageons l'avis qu'il serait impensable qu'un projet façonnant, pour trois  
33 générations et en plus dans un sens que personne n'attendait, une importante partie du territoire communal, soit préparé  
34 dans la « discrétion et confidentialité absolue ». Ceci comme l'indiquent manifestement différents courriers adressés aux  
35 voisins directement concernées, mais tout autant parce qu'il s'agit de l'une des trois entrées principales à la Commune de St-  
36 Sulpice depuis la RC1. Il faudrait en effet accepter qu'en quittant la Route Cantonales on ne rejoigne pas, comme l'indiqué le  
37 panneau « St-Sulpice VD », mais plutôt « EPFL Innovation Park II » etc.

38 Ce projet résulter non seulement du souhait des Hautes Ecoles et des start-ups qui collaborent avec elles, mais surtout,  
39 comme l'indique l'article de M. le Syndic dans le « Serpeliou », de la volonté de la Municipalité de trouver quelques revenus  
40 pour compenser les pertes fiscales résultant du refus des Serpeliou d'accepter une augmentation d'impôts.

41 Ce projet ne peut être mené au pas de charge, dans la « discrétion absolue », et sans connaissance du moindre cahier de  
42 charge imposé aux potentiels futurs bénéficiaires du DDP. Son enjeu est sans aucune Commune mesure avec le souci de

1 trouver des recettes supplémentaires permettant de boucler le budget de fonctionnement communal actuellement  
2 déficitaire. D'autres pistes existent, mais ce n'est pas à nous de les évoquer ici.

3 Afin d'éviter que le projet ne soit mort-né en raison d'immanquables et interminables procédures juridiques et politiques,  
4 auxquelles l'ADIRHE, qui a qualité d'agir depuis la construction du STCC, participerait par respect de ses statuts et des intérêts  
5 de ses membres directement concernés, nous invitons la Municipalité à surseoir à toute décision précipitée avant qu'elle  
6 n'en saisisse le Conseil. Et, en lieu et place, à prévoir une information détaillée permettant à la population de l'ensemble du  
7 village, comme ça vient d'être le cas pour le Laviou, d'en prendre connaissance et de s'exprimer en amont plutôt que lors  
8 d'un nouveau probable référendum, en cas d'acceptation par dit Conseil.

9 Cette information devrait impérativement inclure les visions de la Municipalité quant au sort final à réserver à la vaste parcelle  
10 communale 651, pour laquelle des discussions auraient, semble-t-il, déjà eu lieu avec l'EPFL. Ce terrain, adjacent à la parcelle  
11 409 propriété de la Confédération qui est située en plus dans le PAC « EPFL » 229 serait facilement accessible depuis le  
12 giratoire « Allée de Savoie » et donc sans emprunter le réseau communal. Une fois le statut de « zone intermédiaire » redéfini  
13 pour la parcelle 651, elle pourrait mieux abriter des ateliers et laboratoires start-up, plutôt que les parcelles 404 et 652  
14 prévues par le projet municipal à l'intérieur d'un quartier d'habitation.

15 Nous vous remercions par avance de votre attention et de la suite que vous réserverez à notre courrier et vous prions de  
16 croire, Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers municipaux, à l'assurance de notre parfaite  
17 considération.

18 AU NOM DU COMITE DE L'ADIRHE

19 Maurice Decoppet	Jean-Louis Moser	José Marco
20 Vice-président	Membre du comité	Président

21 • Groupe de parents d'élèves du Collège des Pâquis de St-Sulpice :

22 Monsieur le Président du Conseil Communal,

23 Nous vous adressons ce courrier que nous vous prions de lire lors de votre prochaine séance du Conseil Communal,

24 Concerne : Le budget de la bibliothèque scolaire.

25 Monsieur le Syndic,

26 Mesdames, Messieurs les membres de la Municipalité,

27 Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil Communal,

28 Par la présente nous vous prions de bien vouloir enregistrer notre incompréhension à la réduction du budget de la  
29 bibliothèque d'origine CHF 9'000.- à CHF 4'500.- par année. Il s'agit d'une réduction considérable de 50% qui se fait au  
30 détriment de l'éducation de nos enfants.

31 Dans le passé, la bibliothèque a pu offrir une vaste collection de livres et la compléter continuellement par de nouvelles  
32 publications. Une réduction considérable des moyens financiers a pour effet de paralyser le matériel disponible et de réduire  
33 ainsi le choix de livres et de contenus pour nos enfants.

34 Si l'éducation des plus jeunes membres de notre société vous tient autant à cœur qu'à nous, nous aimerions vous appeler à  
35 rétablir le budget de la bibliothèque à son montant initial de 9000 CHF lors de la prochaine séance budgétaire.

36 Nous vous remercions de votre attention et de la prise en compte de notre demande urgente.

37 Meilleures salutations.

38 Le groupe de parents d'élèves du Collège de Saint-Sulpice

39 • Propositions de dates pour les prochains conseils communaux pour le second semestre 2023: 13  
40 septembre, 11 octobre, 15 novembre, 13 décembre

41 **Pour la Municipalité :**

42 **M. le Syndic :** Pour rebondir sur le courrier de l'ADIRHE que vient de vous lire M. le Président, nous avons répondu  
43 à ses auteurs. Nous leur avons signalé quelques erreurs et avons tenté de leur expliquer notre démarche.

44 Toujours sur ce même dossier, la Municipalité a continué à travailler sur son projet de mise en location (DDP)  
45 des grandes parcelles du Pâqueret. Elle a eu une troisième séance avec ce que nous avons appelé son comité

1 consultatif, à savoir une poignée de personnes de bon conseil. Ce comité consultatif a passé de dix à huit  
2 personnes suite au refus de deux de ses membres de signer la déclaration de confidentialité élaborée par notre  
3 mandataire, Wüest Partner. Cette fois, le comité a eu accès aux offres et a pu se prononcer dessus. Nous sommes  
4 actuellement dans une phase de derniers échanges avec les candidats. Le 3 juillet, la Municipalité décidera de la  
5 suite à donner à sa démarche. Elle décidera en gros si elle poursuit sa démarche avec un candidat ou si elle clôt  
6 ce chantier faute de dossiers suffisamment convaincants. Le 5 juillet aura lieu une dernière séance du Comité  
7 consultatif pour une présentation de la décision de la Municipalité à ceux qui ont travaillé avec elle ces derniers  
8 mois. Et le jeudi 6 juillet, la Municipalité présentera le résultat de ses travaux à la Commission immobilière.

9 La campagne de signatures en faveur d'un référendum sur les Jordils s'est achevée vendredi dernier. Le comité  
10 référendaire devait réunir au moins 394 signatures. Il en a ramené 750, donc près du double. Le service de la  
11 population a vérifié les signatures, une par une, comme il se doit. Il a décompté 87 signatures invalides, ce qui  
12 ramène le nombre de signatures valides à 663, ce qui est amplement suffisant. Ce référendum devrait être  
13 organisé en octobre ou en novembre, le même jour que le 1<sup>er</sup> ou le 2<sup>e</sup> tour des élections fédérales.

14 **Mme Merminod** : Suite à des recours dans d'autres communes, la légalité de la taxe de séjour pour les étudiants  
15 est remise en question. La commune de Lausanne a décidé de suspendre sa facturation à partir du début de  
16 l'année. Les autres communes concernées s'alignent sur la pratique de Lausanne mais à des dates différentes. A  
17 Saint-Sulpice nous avons suspendu la facturation à partir du 01.05.2023. Nous allons suivre de près l'évolution  
18 de la situation.

19 Il y a eu une démission au sein de la commission de développement durable. Il s'agit de celle de Monsieur Rouge.  
20 Il reste prêt à nous aider et conseiller, il collabore avec Madame Medrano. Nous regrettons son départ que nous  
21 nous comprenons par ailleurs. Il y a donc une place de libre pour le PLR. On attend donc une proposition de la  
22 part du groupe PLR si possible lors de la prochaine séance du conseil communal. Ainsi, la commission respectera  
23 le règlement et la directive.

24 Pour répondre à la lettre des parents d'élèves, Il est vrai que l'on a dû serrer dans tous les budgets et il a fallu  
25 aussi serrer au niveau de la bibliothèque. Il y a eu pendant des années CHF 9'000.- à disposition. La Municipalité  
26 à l'époque a décidé de diminuer au moins de la moitié soit CHF 4'500.- en tout cas pour une année. On verra si  
27 on arrive un peu plus. C'est vrai que la bibliothécaire m'a fait part de ses problèmes, parce que ce sont des livres  
28 neufs et surtout ils sont très lus et très empruntés. Les mangas sont à la mode et coûtent chers. On verra ce que  
29 l'on peut faire.

30 **Mme Willy** : Merci Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,  
31 Ma première communication concerne le projet ECF Chamberonne, ECF pour entreprise de correction fluviale.  
32 Cet ECF concerne 2 projets développés en parallèle.

33 Le premier a pour but la création d'une galerie souterraine, la galerie de Broye, afin de collecter les eaux claires.  
34 Cette galerie sera située géographiquement entre les communes de Prilly et de Renens et viendra déverser ses  
35 eaux claires dans la Chamberonne. Les communes concernées par ce projet sont : Jouxens-Mézery, Lausanne,  
36 Prilly, Renens et Romanel-sur-Lausanne.

37 Le second nous concerne plus directement puisqu'il s'agit de la renaturation de la Chamberonne depuis sa partie  
38 supérieure jusqu'à son embouchure. Le lit de la Chamberonne, dans sa configuration actuelle, ne sera en effet  
39 plus à même d'absorber le surplus d'eaux claires amené par le futur ruisseau de Broye, notamment en cas de  
40 fortes intempéries. La Sorge a également vu son débit augmenter suite la mise en service du chauffage à distance  
41 de l'EPFL qui pompe l'eau du Lac et la rejette ensuite dans la Sorge.

42 Cette renaturation va supprimer les enrochements des berges, et créer un lit de rivière plus large et naturel afin  
43 de contenir les variations de débit du cours d'eau suivant la météo et favoriser la biodiversité. Un delta à son  
44 embouchure sera également créé.

45 Étant donné la configuration des lieux avec notamment la présence des sports UNIL, l'impact territorial sera  
46 limité pour notre commune, le lit devant s'agrandir sur l'est, soit le territoire de la ville de Lausanne. Une petite

1 partie de la berge de notre côté sera intégrée dans le delta, mais cette plage n'est actuellement pas propice à la  
2 baignade.

3 Les communes concernées par cette renaturation sont : Ecublens, Chavannes, Lausanne et St-Sulpice.

4 Le coût total de ces travaux est estimé à 25 MIO, avec une participation de St-Sulpice d'environ 200'000. Ces  
5 projets avancent et une mise à l'enquête devrait avoir lieu courant 2024.

6 La seconde communication concerne également une revitalisation, mais des rives cette fois. Le secteur concerné  
7 se situe entre le port des Pierrettes et la plage des sports UNIL. A cet endroit la berge est maintenue par des  
8 enrochements, mais malgré cela elle s'érode derrière ces derniers. Le projet vise à stabiliser cette berge ainsi  
9 qu'à créer des espaces protégés et naturels afin de favoriser la biodiversité. Il est mené principalement par le  
10 canton et l'UNIL. L'enveloppe prévue est d'environ 1 MIO et la participation communale devrait se monter à  
11 environ 50'000.

12 Ce projet avance également et devait être mis à l'enquête avant la fin de l'année.

13 L'été et la chaleur arrivent accompagnés désormais annuellement de recommandations de la DGE concernant  
14 certains hôtes indésirables. A commencer par le moustique tigre, dont la présence a été détectée dans une  
15 commune voisine l'an dernier. Les pièges posés cette année n'en ont pas trouvé pour l'instant, mais la vigilance  
16 reste de mise. Les informations concernant les mesures de base à prendre peuvent être consultées sur le site de  
17 la commune ou au pilier public. Il en va de même pour les cyanobactéries, qui ne représentent pas une menace  
18 directe pour l'instant mais qu'il est bon de garder en mémoire.

19 Vous le savez peut-être, le Laviau est l'un des derniers endroits où l'on trouve le lézard vert. Afin de mieux le  
20 protéger et favoriser sa multiplication, d'entente avec un spécialiste, il a été décidé de ne faucher la zone plage  
21 du Laviau qu'une fois par année pendant sa période de repos, soit entre novembre et février.

22 Au vu de la sécheresse actuelle, les feux sont désormais interdits dans cette zone.

23 Et finalement nous avons fini les travaux de rénovation du parc du Pélican. La haie a été changée, la douche  
24 réaménagée, de nouveaux bancs installés et les places de stationnement modifiées. Sur la partie Est, 6 places de  
25 parc ont été supprimées, pour pouvoir installer les toilettes mobiles, un parc à vélo a été créé et la place de parc  
26 pour personnes à mobilité réduite déplacée sur le bas, côté lac.

27 Je vous remercie pour votre attention.

28 **M. Piller** : Pour votre information, nous étions en visite cet après-midi, avec Mme Claude Probst, des abris PC. Je  
29 vous communique juste une information qui est tombée ce jour sur les abris et le nombre de places. Par exemple,  
30 Bussigny, 10'397 habitants, ils ont 9'774 places. Ils ont donc une couverture de 94%. Chavannes près Renens  
31 8'734 habitants, ils ont 9'680 places, donc 130% de couverture. St-Sulpice, avec 5'043 habitants, nous avons  
32 3'813 places, soit un déficit de 1'230 places, soit une couverture de 75%.

33 **M. Matthey** : Réorganisation des services de conciergerie : M. et Mme Machado s'occupaient depuis 6 ans de la  
34 conciergerie du collège et de la garderie depuis son ouverture. Une entreprise de nettoyage est également  
35 nécessaire pour entretenir tous ces locaux. Le couple a démissionné pour fin juin et cela a été l'occasion de  
36 repenser l'organisation des services de conciergerie de la commune, une réflexion qui n'est pas nouvelle sem-  
37 blait-il. M. Carmine, notre chef de service des bâtiments, a pu se faire une idée claire du fonctionnement du service  
38 depuis qu'il est arrivé il y a une année. Nous avons constaté que cette manière de fonctionner n'était vraiment  
39 pas idéale. Il y a très peu de personnel. Donc en cas de maladies, d'accident et même lors des vacances, les  
40 remplacements sont quasiment impossibles et il faut faire appel à des entreprises externes. La nouvelle  
41 organisation va se présenter de la manière suivante : nous aurons deux intendants des bâtiments. Alberto  
42 Nascimento, notre fidèle « concierge - homme à tout faire » que beaucoup d'entre vous connaissent, continuera  
43 à s'occuper de toutes les tâches en rapport avec le village et le Foyer mais sera déchargé de ses tâches de  
44 nettoyage. Le remplaçant des Machado s'occupera lui de la partie enfance-jeunesse. Ces deux employés devront  
45 pouvoir se remplacer mutuellement et les entretiens avec les candidats ont lieu cette semaine. Les nettoyages  
46 de tous nos bâtiments, ainsi que du refuge, seront entrepris probablement par deux sociétés de nettoyage. Etant

1 donné qu'il s'agit d'un gros mandat, qui doit être calculé sur 5 ans selon la réglementation, un appel d'offre sur  
2 les marchés publics va être lancé.

### 3 **5. Rapport de la Commission de gestion et des Finances sur l'examen de la gestion 2022**

4 **M. le Président** : Vous avez pu prendre connaissance du rapport de la commission le 9 juin 2023. Je passe la  
5 parole à la rapportrice de la Commission, Madame Anne Guthmüller.

6 **Mme Guthmüller** : Vous avez tous reçu et probablement lu ce document de presque 200 pages, qui pèse son  
7 poids (plus d'un demi-kilo !) pour ceux qui souhaitent recevoir la version papier - j'espère que cela n'est le cas  
8 d'aucun Vert ! Il a tendance à grossir d'ailleurs, puisqu'il faisait 126 pages en 2021. Je ne sais pas si cela signifie  
9 que plus de choses ont été faites ou si elles ont été décrites de manière plus exhaustive - à vous de juger ! La  
10 commission des finances vous en a fait un résumé en 10 pages en soulignant les points d'attention qui nous ont  
11 semblé importants. Nos préoccupations pour le futur - notamment concernant la gestion des nombreux projets  
12 à venir. Et nous avons émis un certain nombre de souhaits - vœux de la Cogefi que vous trouverez en page 9 et  
13 10 et qui concernent également le rapport sur les comptes qui nous permettraient de pouvoir encore mieux  
14 appréhender la gestion financière de la Commune et de vous en rendre compte. Je vous lis les conclusions de ce  
15 rapport de la COGEFI :

16 En 2022, suite à la recomposition l'équipe municipale, une collaboration plus stable entre les membres de la  
17 Municipalité est perceptible. L'engagement de la secrétaire municipale actuelle et de son adjoint va permettre  
18 de rattraper le travail en retard accumulé qui fait suite aux différents départs dans ce service et à stabiliser  
19 l'administration communale.

20 Le nouveau chef de service pour les bâtiments engagés en 2022 a commencé l'inventaire des entretiens et des  
21 rénovations nécessaires pour les bâtiments communaux. Ce travail a été salué par la COGEFI qui l'avait appelé  
22 dans ses vœux dans le dernier rapport de gestion. Il devrait en découler une meilleure planification des projets  
23 de rénovation à l'avenir et une meilleure répartition dans le temps de la charge financière. Nous espérons aussi  
24 à terme une amélioration du rendement du parc immobilier.

25 Le rapport de gestion 2022 indique à de nombreuses reprises que le personnel communal est sous tension. Le  
26 nouveau règlement du personnel qui vient d'être accepté réévalue à la hausse les salaires et améliore  
27 sensiblement les conditions de travail du personnel communal, en instaurant notamment une semaine de  
28 vacances supplémentaire (ce qui diminue le temps de travail). Reste à savoir comment les finances communales  
29 pourront faire face à l'augmentation à la fois du coût du personnel existant et à l'augmentation de l'effectif qui  
30 semble nécessaire, comme suggéré dans le rapport, et dont le besoin risque d'augmenter encore avec les  
31 nouveaux gros projets annoncés.

32 Le préambule du rapport explique de façon précise la situation de Saint-Sulpice en détaillant les défis et les  
33 projets actuels et futurs. Cependant il manque une vision pour ces prochaines années et une planification dans  
34 le temps des grands projets à venir. Les ressources humaines et financières étant limitées, il faudra prioriser  
35 certains projets et probablement faire des choix pour leurs réalisations.

36 La COGEFI remercie les Municipaux, ainsi que les chefs de services de la Commune, pour la qualité du travail  
37 effectué, pour le respect du budget, pour l'écriture d'un rapport de gestion de qualité, ainsi que pour leur  
38 disponibilité pour répondre aux questions de la Commission.

39 En conclusion, c'est à l'unanimité que la COGEFI vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et  
40 Messieurs les membres du Conseil Communal, de prendre la décision suivante :

41 LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

42 Après avoir pris connaissance :

- 43
- du rapport de la gestion 2022 de la Municipalité

- 1 • du rapport de la COGEFI chargée de son étude
- 2 Ouï les conclusions du rapport de la COGEFI et considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du  
3 jour
- 4 DECIDE
- 5 • de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2022.
- 6 **M. le Président** : La Municipalité a-t-elle quelque chose à ajouter ? Je passe la parole à M. le Syndic.
- 7 **M. le Syndic** : Je tiens à remercier la commission pour son travail, toutes les questions bien préparées qu'elle  
8 nous a soumises ainsi que la qualité et bienveillance de son rapport. Je soulève juste une erreur. Ce n'est pas  
9 pour pinailler mais parce qu'elle touche un sujet brulant. A la page 9, il s'agit de la part de participation de St-  
10 Sulpice aux charges des TL. Il est indiqué que St-Sulpice participe pour 5% aux charges des TL. Non, St-Sulpice  
11 participe pour nettement moins, pour 1,44%, ce qui représente déjà près de 2 millions, ce qui nous semble  
12 largement suffisant.
- 13 **M. le Président** : La commission a-t-elle quelque chose à ajouter ?
- 14 **Mme Froehlich** : Il s'agit juste d'une coquille. M. Guillot fait partie des Vert.e.s et non pas de l'ASSE.
- 15 **M. Guillot** : C'est ce que je voulais dire.
- 16 **Mme Guthmüller** : Je pense qu'il faudra reprendre le calcul du pourcentage. J'attire votre attention sur le fait  
17 que les 5% ne concernaient que la part de la Commune.
- 18 **M. le Président** : Je vous propose de passer chapitre par chapitre comme la proposé Mme Guthmüller. Nous  
19 allons passer en revue ce document exhaustif chapitre par chapitre. La discussion est ouverte. Pour toute  
20 intervention de votre part, merci de nous communiquer la page.
- 21 Je passe au premier chapitre Autorités, pages 11 à 30. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole ? Je constate que  
22 tel n'est pas le cas.
- 23 Administration générale, pages 33 à 38. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole ? Je constate que tel n'est pas  
24 le cas.
- 25 Office de la population et réception, pages 41 à 52. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole ? Je constate que tel  
26 n'est pas le cas.
- 27 Ressources humaines, pages 55 à 62. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole ? Je constate que tel n'est pas le  
28 cas.
- 29 Finances, pages 55 à 68. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole ? Je constate que tel n'est pas le cas.
- 30 Economie et Développement durable, pages 71 à 76. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole ? Je constate que  
31 tel n'est pas le cas.
- 32 Bâtiments, domaines et forêts, pages 79 à 88. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole ? Je constate que tel n'est  
33 pas le cas.
- 34 Infrastructures et Energie, pages 91 à 104. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole ? Je constate que tel n'est pas  
35 le cas.
- 36 Voirie, pages 107 à 114. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole ? Je constate que tel n'est pas le cas.
- 37 Urbanismes et constructions, transports, pages 117 à 120. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole ? Je constate  
38 que tel n'est pas le cas.
- 39 Sécurité, pages 129 à 136. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole ? Je constate que tel n'est pas le cas.

1 Jeunesse et enfance, pages 139 à 156. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole ? Je constate que tel n'est pas le  
2 cas.

3 Affaires sociales, pages 159 à 168. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole ? Je constate que tel n'est pas le cas.

4 Vie locale, pages 171 à 186. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole ? Je constate que tel n'est pas le cas.

5 Avant de passer aux conclusions générales à la page 191 sur la première partie du rapport de gestion, j'ouvre la  
6 discussion. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole ? La parole n'étant pas demandé, je clos la discussion.

7 J'ouvre la discussion pour les conclusions générales à la page 191. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole ? La  
8 parole n'étant pas demandé, je clos la discussion.

9 Nous passons au vote. Les Conseillères et Conseillers qui donnent décharge à la Municipalité de sa gestion pour  
10 l'année 2022 sont priés de le manifester en levant leur carton.

11 Comme précédemment, on peut constater qu'une écrasante majorité a voté pour. Si vous êtes d'accord, nous  
12 allons nous épargner l'exercice du décompte des votes contre et abstention.

13 **Le préavis 03/2023 est accepté à la majorité.**

## 14 **6. Rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis n°06/2023**

15 **M. le Président** : Vous avez pu prendre connaissance du rapport de la commission ad hoc. Je passe la parole au  
16 rapporteur de la commission M. Markus Affolter.

17 **M. Affolter** : Les comptes 2022 montrent une bonne tenue du budget, mais on constate aussi une croissance  
18 inquiétante des charges maitrisables et un flou pour les années à venir concernant les entrées de liquidités et  
19 des impacts des investissements. La COGEFI voit la nécessité de faire un plan de liquidités sur plusieurs années,  
20 avant la discussion sur le point d'impôt et le budget 2024. Au terme de ses délibérations, la COGEFI propose à  
21 l'unanimité de ses membres d'accepter le préavis sur les comptes 2022 de la Commune de Saint Sulpice. Au vu  
22 de ce qui précède, la Commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du  
23 Conseil communal, de bien vouloir prendre la décision suivante :

24 **LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE**

- 25 • Vu le préavis municipal 06/2023, ainsi que les comptes communaux 2022 et ceux des Ententes  
26 intercommunales ;
- 27 • Oui les conclusions du rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet ;
- 28 • Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

29 **DECIDE**

- 30 • D'approuver les comptes communaux de l'exercice 2022, ainsi que le bilan tels que présentés

31 **M. le Président** : La Municipalité a-t-elle quelque chose à ajouter ?

32 **M. le Syndic** : J'ai 4 remarques à faire sur le rapport. Nous aimerions rectifier quatre erreurs présentes dans le  
33 rapport de la COGEFI sur les comptes.

34 Page 2, sous remarques générales. Le rapport de la COGEFI a multiplié par deux la marge d'autofinancement de  
35 la Commune en ajoutant à la marge d'autofinancement réelle, qui se monte à CHF 258'359.-, une subvention de  
36 CHF 274'252.- pour la garderie. Cette addition n'est pas correcte. Cette subvention pour la garderie est ce qu'on  
37 appelle une recette d'investissement. Or, les recettes d'investissement ne doivent pas être prises en compte  
38 dans le calcul de la marge d'autofinancement. Les recettes et les dépenses d'investissement servent à calculer le  
39 solde financier mais pas la marge d'autofinancement.

1 Toujours en page 2, sous impôts - taxes et patentes. Le rapport de la COGEFI souhaite expliquer la cause de la  
2 baisse des revenus d'impôts entre les comptes 2021 et les comptes 2022. Il cite à juste titre la baisse du poste  
3 « Récupération frais et intérêts de retard » (2100.4362.002) mais il néglige le facteur principal, qui est la baisse  
4 de l'impôt sur les successions et donations (2100.4050.000). Ce dernier impôt a baissé de plus d'un million.

5 En page 3, sous « Evolution des charges maîtrisables ».

6 Administration générale entre Compte 2020 et Budget 2023. Le passage est trompeur.

7 D'abord, on ne peut pas comparer les comptes et les budgets. Les budgets doivent être, par définition, supérieurs  
8 aux comptes.

9 Ensuite, le rapport souligne que le chiffre 1 - « Administration générale » a augmenté de CHF 1 million 90'000.-.  
10 Et vous mettez cette augmentation sur le compte de l'augmentation des charges maîtrisables. Mais les trois  
11 quarts de cette augmentation sont dus à l'augmentation des transports publics (+ CHF 750'000 - de CHF 2'250'000  
12 à 3'000'000). Les transports publics sont-ils une charge maîtrisable par la Commune ? Non. Les transports publics  
13 ne sont pas une charge maîtrisable. Nous ne sommes pas libres de payer ou non la facture des transports publics.  
14 Si nous ne la payons pas, nous serons condamnés à la verser avec une pénalité.

15 En page 3, dans l'avant-dernier paragraphe. Parmi les investissements lourds à venir, le rapport de la Cogefi cite  
16 la renaturation de la Venoge. C'est inexact. Ce ne sera pas un investissement lourd pour la Commune. Cet  
17 investissement sera pris en charge à 95% par le Canton.

18 **M. le Président** : J'ouvre la discussion.

19 **Mme Froehlich** : Est-ce que je peux répondre ?

20 **M. le Président** : Je vous en prie.

21 **Mme Froehlich** : M. le Syndic, c'est vrai que sur certains points, nous avons une divergence au niveau des calculs  
22 ou de la présentation de certains chiffres. Il sera difficile de répondre maintenant vu la technicité des points.  
23 Serait-ce possible que vous nous transmettiez ces questions lors de la prochaine séance ?

24 **M. le Syndic** : Ce ne sont pas des questions mais des affirmations.

25 **Mme Froehlich** : Est-ce que la COGEFI peut répondre sur ces différents points ? Car donner des réponses  
26 maintenant, c'est compliqué de répondre directement, je n'ai pas pris de notes.

27 **M. le Syndic** : Si vous en avez envie.

28 **M. le Président** : J'ouvre donc la discussion. Nous allons passer chapitre par chapitre.

29 Chapitre 1 : Administration générale, pages 3 à 11. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole ? Je constate que tel  
30 n'est pas le cas.

31 Chapitre 2 : Finance, pages 11 à 15. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole ? Je constate que tel n'est pas le cas.

32 Chapitre 3 : Domaines et bâtiments, pages 15 à 27. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole ? Je constate que tel  
33 n'est pas le cas.

34 Chapitre 4 : Travaux, pages 27 à 37. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole ? Je constate que tel n'est pas le cas.

35 Chapitre 5 : Instruction publique et cultes, pages 37 à 45. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole ? Je constate  
36 que tel n'est pas le cas.

37 Chapitre 6 : Police, pages 47 à 49. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole ? Je constate que tel n'est pas le cas.

38 Chapitre 7 : Sécurité sociale, pages 49 à 55. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole ? Je constate que tel n'est  
39 pas le cas.

40 Synthèse des comptes par dicastères pages 57. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole ? Je constate que tel n'est  
41 pas le cas.

1 Résultat du compte de fonctionnement page 59. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole ? Je constate que tel  
2 n'est pas le cas.  
3 Bilan pages 61 à 63. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole ? Je constate que tel n'est pas le cas.  
4 Tableau fonds de réserve, page 65. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole ? Je constate que tel n'est pas le cas.  
5 Situation des investissements au 31.12.22 page 67. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole ? Je constate que tel  
6 n'est pas le cas.  
7 La parole n'étant pas demandé, je clos la discussion. Nous passons au vote. Les Conseillers et Conseillères qui  
8 sont en faveur de l'ensemble du préavis 06/2023 comptes 2022 sont priés de lever leur carton. Vu l'écrasante  
9 majorité qui se dégage, je vais vous épargner le décompte des votes négatifs et des abstentions.  
10 **Le préavis 06/2023 est accepté à la majorité.**

11 **7. Dépôt du Préavis n°7/2023 « demande d'un crédit de CHF 158'000 pour le**  
12 **remplacement de la chaudière à gaz par une PAC géothermique et la pose de**  
13 **panneaux photovoltaïques au centre 52 »**

14 **M. le Président :** Vous avez pu prendre connaissance de ce préavis. La Municipalité a-t-elle quelque chose à  
15 ajouter ?

16 **M. Matthey :** Non.

17 **M. le Président :** La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, je clos la discussion. Je prie la  
18 commission immobilière, présidée par M. Laurent Mouvet, de prendre contact avec le Municipale, M. Olivier  
19 Matthey, en charge de cet objet.

20 **8. Interpellation de M. Jaton et consorts « Parcelles communales non construites,**  
21 **qu'en fait-on? »**

22 **M. le Président :** Je passe la parole à la Municipalité.

23 **M. le Syndic :** Non.

24 **M. le Président :** M. Jaton, est-ce que vous souhaitez prendre la parole en connaissant la réponse de la  
25 Municipalité.

26 **M. Jaton :** Je souhaiterais plutôt qu'une discussion se déroule. J'ai préparé un texte mais j'interviendrai en fin de  
27 discussion. On ne discute pas vraiment ce soir. Je vais laisser aller la discussion et je reprendrai la parole plus  
28 tard.

29 **M. le président :** Pour autant qu'une discussion soit demandée.

30 **Mme Probst :** J'avais une interrogation en ce qui concerne le maraîcher de M. Juliano. On nous dit s'être basé  
31 sur ce que dit ce monsieur, mais il n'a pas été possible de vérifier ces informations dans les délais impartis. C'est  
32 une réponse qui ne me satisfait pas. J'avais déjà fait une interpellation il y a de nombreuses années concernant  
33 cette personne qui utilisait des produits phytosanitaires. J'aimerais avoir un complément d'information.

34 **M. le Syndic :** Nous n'avons pas eu le temps de mener une enquête exhaustive sur tout l'état. Nous avons dû  
35 répondre à cette interpellation et nous devons aller vite. Nous n'avons eu qu'un mois. Nos collaborateurs qui se  
36 sont chargés de ce rapport ont approché M. Juliano. Les propos de M. Juliano ont été repris. Comme on pensait  
37 qu'il fallait prendre les propos de M. Juliano avec prudence, on a mis la fin de la phrase que vous avez indiqué.  
38 Dans ce cas très précis, M. Juliano cultive son champ sur une parcelle qui est destinée à la construction. C'est  
39 une parcelle de faible densité contrairement aux parcelles qui se trouvent en haut, parcelles qui sont publiques.

1 Cette parcelle va être vendue et construite. Donc il ne nous semblait pas particulièrement intéressant d'insister  
2 beaucoup sur cette parcelle-là.

3 **Mme Aebischer** : J'ai une question et une remarque. Au chapitre 4, en cas de nécessité, c'est un insecticide bio.  
4 Ça veut dire quoi en cas de nécessité ? Je me demandais aussi pourquoi, de manière générale, on ne peut pas  
5 demander à ces agriculteurs dans leur cahier des charges d'utiliser du bio.

6 **M. le Syndic** : En cas de nécessité, j'imagine que c'est dans le cas où les insectes se reproduiraient de manière  
7 exceptionnelle. Voilà pourquoi nous n'imposons pas de bio partout. On a déjà des agriculteurs qui s'occupent de  
8 ces champs. S'ils ne s'en occupaient pas, ce serait à la voirie qui devrait le faire et elle a déjà bien assez à faire.  
9 Ces agriculteurs, grâce à l'interpellation, nous ont déjà indiqué qu'ils cultivaient ces parcelles de manière  
10 relativement respectueuse de l'environnement. Alors, non, on n'impose pas le bio pour ne pas faire fuir les  
11 agriculteurs qui s'occupent de nos champs.

12 **Mme Willi** : Il faut se rendre compte aussi que ces parcelles sont relativement petites. Elles nécessitent quand  
13 même un certain investissement de la part des agriculteurs. Ce n'est pas forcément rentable. Ils sont aussi  
14 confrontés à divers problèmes, notamment, l'exploitation. Ce sont des milieux urbains. Il faut manœuvrer des  
15 machines, passer des giratoires etc. tout ceci est plus compliqué qu'en campagne. Voilà aussi une des raisons  
16 pour lesquelles on ne peut pas forcer à passer directement au bio. On risquerait de perdre ces agriculteurs.

17 **Mme Merminod** : Encore un détail, ces agriculteurs ont un délai très court. Car la Commune peut venir leur dire  
18 que dans 6 mois, on a besoin des terrains. Donc cela restreint encore le choix des agriculteurs.

19 **Mme Nussbaumer** : Pour revenir à M. Juliano et sa parcelle, je m'interroge, car il y a un jardin bio juste à côté, il  
20 y a aussi les cultures de l'école. Il me semble que c'est très important de savoir ce qu'il met ou pas sur son champ  
21 qui jouxte un terrain bio et l'école. C'est impératif de le savoir et très rapidement. A mon sens, cela aurait dû  
22 être demandé, du moment qu'on acceptait de mettre les cultures de l'école et le bio jardin, d'exiger qu'il passe  
23 au bio à 100%.

24 **M. Guillot** : Mme Nussbaumer a déjà dit la majorité de ce que je voulais dire. Je tenais juste à souligner aussi  
25 que, pour la Municipalité, de dire que la question n'était pas nécessaire, je trouve cela un peu faux étant donné  
26 que la question a déjà été posée par Mme Probst, mais resté sans réponse. En effet, la question est nécessaire.  
27 Deuxièmement, je tenais à saluer la présence de bio sur énormément de parcelles. Toutefois, je voudrais  
28 demander à tous mes camarades ainsi qu'à la Municipalité de prendre du recul par rapport à la biodynamique  
29 puisqu'il s'agit d'une pseudo science sans aucune vérification scientifique et ça pourrait être intéressant de se  
30 pencher sur le sujet.

31 **Mme Guthmüller** : Pour une fois, je ne vais pas poser de question sur la personne qui représente 1% de la surface.  
32 Mais, pour M. Ducrey, j'aimerais savoir, est-ce qu'il est habitant d'Ecublens, comment lui a été attribué le  
33 monopole de ces terrains. Étant donné qu'il vend ses produits, est-ce qu'on ne pourrait pas lui demander, de  
34 manière à ce que la concurrence soit équitable, une contribution, même symbolique.

35 **Mme Willi** : S'agissant de M. Ducrey, il s'agit de deux familles. Ils travaillent à Ecublens. Ils sont situés à Renges.  
36 Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a de moins en moins d'agriculteurs dans la région. Je ne sais même pas combien  
37 d'agriculteurs il reste à Renges. S'agissant du mode d'attribution, il s'agit d'une attribution historique. S'agissant  
38 d'une rétribution éventuelle, c'est très réglementé. On devrait conclure un fermage. Ces baux sont très encadrés.  
39 La durée minimale du bail légal pour un domaine est de 9 ans. Ça lierait la Commune. Ces personnes cultivent  
40 sur ces champs et on a la possibilité, pour une raison quelconque de nous les rétrocéder. Ça été le cas pour les  
41 travaux RC1. Il a fallu un emplacement pour stocker matériel de chantier. On les averti après la récolte et avant  
42 la plantation

43 **Mme Guthmüller** : Merci pour votre réponse. Donc pas de contrat. Une certaine flexibilité en échange. Mais quid  
44 s'ils s'y opposaient vu qu'il n'a pas de contrat. Je souligne juste une question.

45 **Mme Willi** : Je ne suis pas juriste mais il y a des conventions pour le droit d'usage du sol.

1 **Mme Fankhauser** : J'ai une question à la Municipalité s'agissant de M. Juliano. Est-ce que vous avez un projet ?  
2 Je sais que vous voulez attendre qu'il ne soit plus de ce monde pour reprendre le terrain. Moi je verrais bien un  
3 projet pour les familles. Personnellement, j'ai 12m<sup>2</sup> de potager et c'est largement suffisant pour toute la famille.  
4 Les 1'200 m<sup>2</sup> vont pouvoir servir beaucoup de monde, surtout ceux qui n'ont pas de jardin. Avez-vous déjà  
5 réfléchi à des alternatives ou est-ce que c'est la commission de développement durable qui pourrait réfléchir à  
6 des alternatives.

7 **Mme Merminod** : C'est une discussion qui devra déjà avoir lieu au sein de la Municipalité. Ça va dépendre aussi  
8 des finances de la Municipalité. Il y a des questions de budget. On reprendra la discussion en temps voulu.

9 **M. Equey** : Où vont les récoltes de produit de M. Ducrey ? Pour ceux qui ont été à la raclette de la gym, nous  
10 avons mangé des pommes de terre que M. Ducrey nous a offertes et, à ce jour, personne n'est malade.

11 **M. Allemann** : Quand j'étais enfant, il y avait 7 voire 8 maraîchers dans un village. Je connais bien M. Ducrey. Je  
12 vous invite vivement, pour ceux qui ne connaissent pas, à aller à la ferme des lutins. Il y a un marché qui est fort  
13 agréable. Certes, ils ne font pas du bio pur. Mais ce sont des gens qui sont profondément amoureux de la terre  
14 depuis des générations et qui font d'excellents produits. Sinon, si on commence à demander des locations sur ces  
15 terrains, c'est voué à l'échec, on n'aura plus personne, ça m'embêterait beaucoup de voir le personnel de notre  
16 Commune devoir s'occuper des champs.

17 **M. Jaton** : Je ne m'attendais pas à une telle discussion. Je suis ravi que cette discussion ait lieu. Conformément  
18 au traitement de l'interpellation, nous allons vous proposer une résolution à l'issue de cette discussion dont  
19 certains éléments sont repris par votre intervention. Si vous me le permettez, il est 19h38, nous avons un peu le  
20 temps, je vais me permettre de commenter la réponse de la Municipalité qui est relativement complète.

21 Dans le tableau, j'aimerais apporter quelques précisions puisque les surfaces indiquées peuvent prêter à  
22 confusion. Je commence par la parcelle 135 qui est indiquée comme ayant une surface de 54'182 m<sup>2</sup>. Il faut savoir  
23 que cette parcelle est au Laviau nord, parcelle qui va de la Rue du Centre jusqu'au chemin qui mène au refuge  
24 communal. Cette parcelle comprend en tout cas 30'000m<sup>2</sup> de forêt et 20'000 m<sup>2</sup> de zone d'utilité publique. La  
25 moitié est prise par les terrains de tennis. Il ne reste pour M. Ducrey que quelque dizaine de milliers de m<sup>2</sup>  
26 cultivables. La même remarque s'applique en page 2, à la parcelle 650 qui est notée comme ayant une surface de  
27 43'152 m<sup>2</sup>. C'est donc la grande parcelle qui se situe au Laviau. Elle comprend les terrains de foot, la forêt, une  
28 zone protégée de 16'000 m<sup>2</sup>. Il ne resterait pour M. Ducrey que 38'000 m<sup>2</sup> cultivables. J'avais compté un peu près  
29 80'000 m<sup>2</sup> la surface cultivable au total. J'étais un peu en dessous car c'est en fait 120'000 m<sup>2</sup> cultivés. Manque  
30 la parcelle 452 également propriété communale. J'en déduis qu'elle n'est pas cultivée, que la Municipalité s'en  
31 occupe. Ou c'est pour les chiens. C'est une parcelle constructible en faible densité. Je suis un peu dubitatif sur  
32 l'arrosage de ces parcelles. J'avais demandé des précisions. Il qu'il n'y a pas vraiment de compteur d'eau et je le  
33 dis selon un témoin visuel direct qui a vu ces arrosages se dérouler toute la nuit sans compteur. Je rappelle  
34 qu'une interpellation suscite la discussion, il n'y a aucune injonction à avoir. Je présente une résolution dont je  
35 donne une copie au bureau que je vais lire.

36 *Faisant suite à la réponse de la Municipalité de 5 juin 2023, les signataires de l'interpellation proposent au conseil*  
37 *communal l'adoption de la résolution suivante :*

38 *1. Concernant la distribution des produits récoltés. Nous suggérons à la Municipalité de réfléchir à la mise en place d'un*  
39 *marché villageois lors duquel ces produits (et d'autres) pourraient être mis en vente. La Commune de Chavannes l'a mis*  
40 *en place en avril dernier. Une alternative pourrait être de distribuer ces produits locaux sous la forme de paniers.*

41 *2. concernant les produits phytosanitaires utilisés. Nous suggérons à la Municipalité de mieux contrôler les produits utilisés*  
42 *sur la parcelle 310 (confiée à Monsieur Giuseppe Juliano). Cette parcelle étant située à la fois près de l'école et près du lac.*

43 *3. Concernant l'utilisation des parcelles. Nous suggérons à la Municipalité de réfléchir à la mise en place sur la parcelle*  
44 *308 (au sud de l'école) et en collaboration avec l'association Notre si bio, un projet de « Jardin-forêt » ([https://www.jardin-](https://www.jardin-foret.ch)*  
45 *foret.ch), qui est un système de culture multi-strates, diversifié et résilient, imitant un jeune boisement naturel fournissant*  
46 *un certain nombre de productions, basées essentiellement sur des plantes pérennes comestibles. Ce système a de*  
47 *nombreux avantages mais surtout jouerait un rôle pédagogique et social très important auprès des enfants de notre école*  
48 *afin de sensibiliser aux enjeux environnementaux.*

1 *Les signataires remercient les membres du Conseil communal de faire bon accueil à cette résolution.*

2 **M. le Président** : Je précise aussi, vu que je me suis aussi préparé à cette résolution, je vous rappelle comme l'a  
3 dit M. Jaton, une résolution n'est pas contraignante. La Municipalité n'a pas besoin d'en tenir compte. Par  
4 ailleurs, elle ne doit pas être une injonction, mais un souhait. J'ouvre la discussion sur cette résolution et nous  
5 passerons ensuite sur le vote.

6 **M. Allemann** : J'ai une question pour M. Jaton. Vous parlez d'un éventuel marché villageois avec des produits  
7 cultivés par les maraîchers qui travaillent actuellement sur les parcelles. C'est ça le but ? Moi, ça ne me  
8 dérangerait pas du tout. Mais je vois un aspect complexe car ces gens organisent déjà des marchés dans leur  
9 ferme et en l'occurrence, c'est assez proche. Pourquoi pas les vendre en épicerie. Pour le reste, je me rallie aux  
10 aspects de cette résolution.

11 **M. le Président** : Si la parole n'est plus demandée, nous allons passer au vote. Les Conseillers et Conseillères qui  
12 sont en faveur de cette résolution sont priés de lever leur carton. Au vu de la large majorité des votes « pour »,  
13 je déclare cette résolution acceptée à la grande majorité.

## 14 **9. Renouvellement du bureau pour 2023-2024**

15 **M. le Président** : Nous allons maintenant procéder au renouvellement du Bureau pour l'année 2023-2024. Nous  
16 élirons les futurs, président, 1<sup>er</sup> vice-président et 2<sup>e</sup> vice-président du Conseil communal, ainsi que deux  
17 scrutateurs et deux scrutateurs suppléants. Je vous rappelle ce que prévoit notre règlement à ce sujet, dans son  
18 article 12.

19 Le président, le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> vice-présidents sont élus au scrutin individuel secret.

20 Les scrutateurs et les scrutateurs suppléants sont élus au scrutin de liste.

21 Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second.

22 Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue.

23 En cas d'égalité de suffrages, le sort décide.

24 Mais si le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. C'est  
25 la règle qui sera appliquée ici.

26 Les 4 partis représentés à St-Sulpice durant cette législature ont convenu de la répartition suivante :

27 Cette répartition des postes suppose que le futur président du Conseil communal soit attribué au SCD et que ces  
28 deux vice-présidents reviennent aux Vert-e-s et respectivement à l'ASSE.

### 29 **Election du président :**

30 **M. le Président** : Nous passons maintenant à l'élection du président du Conseil communal. Chaque Président de  
31 groupe m'a transmis les noms des candidats. Pour le SCD, M. Golaz, acceptez-vous d'être candidat ?

32 **M. Golaz** : Oui, M. le Président.

33 **M. le Président** : Le Bureau prend acte de cette candidature. Y a-t-il une autre candidature ? Cela ne semble pas  
34 être le cas. Le nombre de candidats est égale à celui des sièges à repourvoir. Conformément à l'article 12 alinéa  
35 2 de notre règlement, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en sera faite dans le procès-verbal. Quelqu'un  
36 s'oppose-t-il à cette manière de procéder ? Non plus. Sous les applaudissements de la salle, M. Golaz, vous êtes  
37 élu tacitement président du Conseil communal de St-Sulpice pour l'année 2023-2024. Je vous félicite pour votre  
38 élection et je vous souhaite plein de succès et de satisfaction dans votre nouveau rôle.

39 **M. Golaz** : Je vous suis reconnaissant de me donner la parole. Je vous remercie vivement de m'avoir élu au poste  
40 de Président. C'est un honneur pour moi. J'espère relever ce défi et être à la hauteur de vos attentes. Merci  
41 beaucoup.

- 1 **Election du 1<sup>er</sup> vice-président :**
- 2 **M. le Président :** Les Vert.es nous proposent M. Nicolas Guillot comme premier vice-président. Y a-t-il d'autres  
3 candidats ? Cela ne semble pas être le cas. M. Guillot acceptez-vous votre élection ?
- 4 **M. Guillot :** Oui, M. le Président.
- 5 **M. le Président :** M. Guillot, vous êtes élu tacitement 1<sup>er</sup> vice-président du Conseil communal de St-Sulpice pour  
6 l'année 2023-2024. Je vous en félicite.
- 7 **Election du 2<sup>er</sup> vice-président :**
- 8 **M. le Président :** L'ASSE nous propose M. David-André Knüsel comme deuxième vice-président.  
9 Y a-t-il d'autres candidats ? Cela ne semble pas être le cas. M. Knüsel acceptez-vous votre élection ?
- 10 **M. Knüsel :** Oui, M. le Président.
- 11 **M. le Président :** M. Knüsel, vous êtes élu tacitement 2<sup>ème</sup> vice-président du Conseil communal de St-Sulpice pour  
12 l'année 2023-2024. Félicitations.
- 13 **Election de deux scrutateurs :**
- 14 **M. le Président :** Le SCD m'a communiqué ses candidats, il s'agit de M. Jérémy Bernasconi, acceptez-vous d'être  
15 candidat ?
- 16 **M. Bernasconi :** Oui, M. le Président.
- 17 **M. le Président :** M. Filipe De Pinho, acceptez-vous d'être candidat ?
- 18 **M. De Pinho :** Oui, M. le Président.
- 19 **M. le Président :** Y a-t-il d'autres candidatures ? Cela ne semble pas être le cas. Vous êtes donc élus tacitement  
20 tous deux scrutateurs. Félicitations.
- 21 **Election de deux scrutateurs suppléants :**
- 22 **M. le Président :** Les Vert.e.s m'ont communiqué leurs candidats M. Stéphane Lévy, acceptez-vous d'être  
23 candidat ?
- 24 **M. Lévy :** Oui, M. le Président.
- 25 **M. le Président :** M. Jean-Pierre Jatton, acceptez-vous d'être candidat ?
- 26 **M. Jatton :** J'accepte M. le Président.
- 27 **M. le Président :** Y a-t-il d'autres candidatures ? Cela ne semble pas être le cas. Vous êtes donc élus tacitement  
28 tous deux scrutateurs suppléants. Félicitations.

## 29 **10. Nomination de la Commission Gestion et Finances**

- 30 **M. le Président :** D'après l'article 38 de notre règlement la COGEFI doit être réélue chaque année. Il a été convenu  
31 que les commissions de sept membres comprendraient 3 membres de l'ASSE et 1 membre de SCD et 1 membre  
32 des Vert.e.s, 2 membres PLR. Les candidats proposés par l'ASSE pour l'année 2023-2024 sont ;
- 33 1. Mme Anne Gutmüller qui prendra la présidence de ladite commission
- 34 2. M. Michael Hauschild
- 35 3. Mme Nadine Reichenthal
- 36 **M. le Président :** Les SCD proposent pour l'année 2023-2024 :
- 37 4. M. Racine

1 **Mme Berner** : J'ai une question. Il avait été décidé en début de législature que c'était trois représentants de  
2 l'ASSE, deux représentants du SCD, un représentant des Vert.e.s et un représentant PLR. Il y avait eu une  
3 demande de changement ponctuel. Je pense que ce serait bien que ça reste ponctuel. Ce n'est pas une  
4 représentation fixe pour la COGEFI.

5 **M. le Président** : Les partis m'ont communiqué leurs candidats. Je laisse la COGEFI être maître de cette  
6 organisation.

7 **Mme Berner** : Ça été mentionné comme une règle de base alors que ce n'est pas le cas.

8 **M. Golaz** : Pour répondre à votre question, Mme Berner, c'est un arrangement qui a eu lieu dès le départ de la  
9 nouvelle législature. Lors du deuxième tour d'élection de la Municipalité, c'est M. Pillier qui représentait autant  
10 les SCD que les PLR à ce moment-là. Vu que M. Pillier avait été élu à la Municipalité à cette époque-là, il avait été  
11 convenu entre nos deux partis que le PLR tiendrait le deuxième siège des SCD. Ça s'est toujours fait comme ça  
12 depuis le début de la législature. C'est un arrangement qui a été fait au départ.

13 **M. Jaton** : Il ne peut pas y avoir un arrangement entre deux partis lorsqu'il y a 4 partis dans le Conseil. En début  
14 de législature, on s'est mis d'accord entre les 4 partis. On a été d'accord de faire une exception à un moment  
15 donné, car on nous a dit qu'on ne trouvait pas de candidat, mais on doit revenir aux accords qui ont été passés  
16 en début de législature entre les 4 partis. Il n'est pas question d'avoir des accords entre deux partis et que les  
17 deux autres partis ne soient pas d'accord. En l'occurrence, j'imagine, Mme Berner, que l'ASSE a un problème  
18 avec cela. Nous avons aussi un problème avec cela. Respectons ce qui a été dit en début de législature.

19 **Mme Berner** : Non, je n'ai pas de problème avec cela.

20 **M. Jaton** : Moi, j'ai un problème. J'aimerais que le bureau reprenne sous la présidence de M. Racine. C'est lui qui  
21 a fait le PV de la réunion des représentants des 4 partis, document qui est officiel et qui définit la répartition.

22 **Mme Berner** : En complément, je n'ai pas de problème avec cela. Mais je pense que c'est important que les  
23 choses soient posées non pas comme une règle mais comme une exception. Il peut y avoir une entente entre les  
24 partis mais je ne pense pas que ça doit venir une habitude sans que ce soit décidé ainsi.

25 **M. Hostettler** : Comme la très justement dit M. Golaz, c'est un arrangement entre le SCD et le PLR depuis le  
26 début de la législature. Voyez cela comme le SCD qui nomme une personne du PLR pour le représenter. Ça  
27 n'empêche en rien d'avoir deux candidats qui ne sont officiellement pas forcément du SCD, mais c'est comme  
28 cela que ça été décidé, en accord avec les deux Présidents en début de législature. Ça n'a jamais dérangé  
29 personne à part ce questionnement. Le SCD a deux places et nomme un membre du PLR à leur siège.

30 **M. le Président** : Je continue. Les Vert.e.s proposent pour l'année 2023-2024 :

31 5. Madame Cindy Nussbaumer

32 **M. le Président** : Le PLR propose pour l'année 2023-2024 :

33 6. Monsieur Simon Hostettler

34 7. Monsieur Olivier Chabanel

## 35 **11. Communications des délégués aux conseils intercommunaux**

36 **M. le Président** : L'un ou l'une des délégué(e)s souhaite-t-il/souhaite-t-elle prendre la parole ?

37 • AJESOL - Mme Kaeser : Je voulais remercier la Municipalité de nous avoir fourni la petite plaquette qui  
38 nous manquait la dernière fois, vous y trouverez plein d'informations que je n'ai pas eu le temps de vous  
39 donner la dernière fois, sinon, j'aurais été beaucoup trop longue. Mais du coup, vous aurez de la lecture  
40 pour l'été.

41 • APREMADOL - Mme Burrus : Non, parce que malheureusement j'ai manqué la séance.

1 • ARASOL – M. Guillot : Le Conseil s’est réuni à Ecublens mardi de la semaine dernière. Nous avons  
2 approuvé les comptes et le rapport d’activités qui est déjà disponible sur le site internet de l’ARASOL  
3 que je vous invite à consulter.

4 • Conseil d’établissement de la Planta – Mme Pojer : rien à signaler.

5 • ORPC – Mme Probst : Très rapidement. Cet après-midi, M. Piller et moi sommes allés visiter des  
6 constructions de la PC, on n’appelle pas ça des abris antiatomiques mais on appelle cela des  
7 constructions PC. J’ai appris des choses. La première construction, c’était aux Baumettes, un abri qui  
8 peut être utilisé comme centre d’assistance. On a assisté à comment fonctionnait l’accueil des  
9 personnes qui arrivent. Ce que j’ai appris c’est qu’on utilisait assez régulièrement des résidents de l’EMS  
10 des Baumettes pour tester l’accueil, les repas, les jeux. Après, on a visité le collège de la plaine qui est  
11 un endroit très actif. Toute sorte de matériel y est stocké. La mission la plus important c’est le délestage  
12 c’est-à-dire quand il y a un accident ou une manifestation. La PC prend beaucoup d’importance car c’est  
13 elle qui flèche tous les parcours par exemple. La dernière. Construction c’était le Croset. On nous a  
14 montré le centre de commande avec toute l’informatique. C’était bien organisé et c’était agréable j’ai  
15 eu beaucoup de plaisir à visiter ces lieux.

16 • PolOuest (Association Sécurité dans l’Ouest lausannois) - M. Yazyev et Clerc sont excusés.

## 17 **12. Propositions individuelles et divers**

18 **M. le Président** : Quelqu’un souhaite-t-il prendre la parole ? La discussion est ouverte.

19 **Mme Burrus** : Je voudrais revenir sur l’information du Syndic en début de séance sur le référendum. Je suis un  
20 peu surprise par le nombre de 87 signatures invalides. Mais je ne vais pas polémiquer vu le nombre de signatures  
21 recueillies nettement suffisant. Je regrette qu’on n’ait pas décidé, en mai 2022, la voie du référendum spontané  
22 que j’avais demandé. Cela aurait évité des divisions et tensions politiques au sein du village, une personnalisation  
23 du problème (clan des pour, clan des contre) pour arriver au même résultat décidé par la population. Le monde  
24 change vite. On a vu à Montreux, comme à Crissier, où deux gros projets de bétonisation excessive viennent  
25 d’être rejeté. A St-Sulpice, le groupe Patrimonium a fait beaucoup de promesses mai il a été surnommé à Crissier  
26 « Pinocchio » car il y a toujours un grand écart entre les promesses et la réalité. C’est donc la population qui  
27 tranchera et je me réjouis.

28 **Mme Aebischer** : J’ai deux interventions. Au vu de ce qui a été annoncé en début de séance par le syndic, je  
29 tenais à vous faire part de mes raisons de mon retrait à la commission consultative de l’appel d’offres pour les  
30 DDP des parcelles 404 et 652. En effet, mon emploi me donnant diverses connaissances sur ce type de procédure  
31 et de réflexion, je m’étais impliqué dans cette procédure et la commission pour conseiller au mieux la  
32 Municipalité. La commission a participé à plusieurs séances de manière très impliquée sur l’élaboration du cahier  
33 des charges en début d’année. Lors des différents échanges, à aucun moment la question de la signature d’un  
34 accord de confidentialité n’a été évoquée. Au moment de recevoir les dossiers des candidats, nous avons reçu  
35 ce document qui nous a tous surpris. Entre autres, celui-ci n’est juridiquement pas fondé et met le signataire  
36 dans une situation ambiguë. Des modifications y ont été apportées selon nos commentaires mais cela ne me  
37 semblait toujours pas suffisant. Pour ma part, je réalise régulièrement des appels d’offres pour une entité  
38 publique, ville de Lausanne et jamais nous n’avons demandé à un comité d’évaluation de signer un accord de  
39 confidentialité. Dans ce sens, j’ai refusé de signer ce document et de ce fait je suis sortie de la commission. Je  
40 suis désolée que cela se termine comme cela, l’asse n’a pas pu être représenté jusqu’au bout de la procédure.  
41 Merci pour la prise en compte. Ma deuxième intervention est liée au rapport d’activité. J’ai une réaction à titre  
42 de parent. Je me demandais s’il y avait une intention de rouvrir l’UAPE pendant les vacances scolaires, ou en tout  
43 cas en partie, ou avoir des camps pour les enfants dès 4 ans, car nous n’avons pas tous 12 semaines de vacances  
44 par année. Au vu du montant que les parents de St-Sulpice paient pour la crèche et le parascolaire, je me permets  
45 de poser cette question.

1 **Mme Merminod** : Au départ, l'UAPE avait été ouverte pendant les vacances puis on s'est rendu compte qu'il n'y  
2 avait personne. Maintenant, on ouvre pendant la première et la dernière semaine de vacances scolaires. Il y a  
3 très peu de gens. Il y a le centre agréé de Chavannes qui accueille aussi des enfants de St-Sulpice. La question  
4 peut se poser. Pour l'instant, on n'a pas assez d'enfants qui fréquenteraient la structure.

5 **M. Richards** : Je serai très bref. Quel sera le delta de la Chamberone, vous le savez ?

6 **Mme Willi** : Actuellement, il n'y a aucun chiffre.

7 **Mme Berner** : L'été étant en train de démarrer et comme il n'y a pas eu de temps de discussion sur le préavis n°  
8 07/2023, je souhaite tout de même interpellier la commission qui devra se pencher sur ce préavis. Il existe dans  
9 le fond de réserve un montant de CHF 55'000.- (citerne révision). A mon souvenir, ce montant est existant avant  
10 ma venue. Je souhaiterais que la commission se penche sur l'éventuelle possibilité d'utiliser ce montant.

11 **M. Jaton** : Dans un sujet un peu plus léger, j'aimerais intervenir sur l'hypothétique futur port du Laviau. Pour des  
12 raisons que j'ignore, la Municipalité, par la voie du Syndic, continue de diffuser auprès de la population des  
13 informations erronées. Le dernier papier du Syndic dans le Serpeliou du mois de juin 2023 indiquait « *Le Laviau*  
14 *promis aux changements* ». Après avoir décrit la renaturation de l'embouchure de la Venoge, je cite « *un beau*  
15 *cadeau offert à la nature* », le Syndic revient sur la taille de l'hypothétique futur port en mentionnant que la taille  
16 pourrait être, je cite, « *de 250 places selon le Canton* ». Comme je l'ai déjà mentionné plusieurs fois, il n'existe  
17 aucun document ni déclaration du Canton confirmant la dimension de ce port. Par deux fois, la députée Verte  
18 de l'ouest lausannois Nathalie Jacquard a posé la question au Conseil d'Etat Vassilis Venizelos (une première fois  
19 le 6 décembre 2022). L'intitulé de sa question, je cite « *des yeux plus gros que le ventre pour le futur port de St-*  
20 *Sulpice, les services de l'Etat ont-ils été consulté sur ce projet probablement surdimensionné* ». Réponse du  
21 Conseil d'Etat Vassilis Venizelos « *les services de l'Etat ont donné leur accord de principe à la création d'un*  
22 *nouveau port afin de permettre le déplacement des bateaux amarrés actuellement à la Venoge (...) les services*  
23 *de l'Etat ne se sont pas encore déterminés sur sa dimension* ». Une seconde fois, le 6 juin 2023, une deuxième  
24 question à la suite d'une déclaration du Syndic dans le journal 24 Heures du 9 mai 2023. Je cite le Syndic « *si des*  
25 *places d'amarrage doivent disparaître, il faut les retrouver ailleurs. Le Canton est d'accord avec cela et nous donne*  
26 *même la possibilité d'en avoir plus* ». L'intitulé de la deuxième question était « *le futur port de St-Sulpice frôle-t-*  
27 *il l'indigestion ? Le Canton a-t-il donné son accord pour la création du port du Laviau et le nombre de places*  
28 *autorisées* ». Réponse du Conseil d'Etat Venizelos, je cite, « *A ce jour, nous pouvons vous confirmer qu'aucune*  
29 *autorisation n'a été donnée par l'Etat ni pour la création du port du Lavau ni pour son dimensionnement* ». Nous  
30 allons donc, M. le rédacteur du journal Serpeliou, demander un droit de réponse dans le prochain journal qui va  
31 paraître le 8 septembre 2023 afin que la population soit enfin correctement informée sur ce projet.

32 **M. le Syndic** : Ce chiffre de 250 circule depuis un certain temps. Il a notamment circulé dans des rapports sur la  
33 rentabilisation du port qui ont été lu par le Canton. On a eu des discussions avec les responsables du Canton qui  
34 ont admis que c'était un plafond de 250. Le Canton ne s'est pas engagé sur un chiffre particulier. Mais, il nous a  
35 donné cette limite de 250 maximum. Donc cette limite existe.

36 **M. Equey** : Je voudrais dire merci à ceux qui ont participé et aider à la raclette de la gym. C'était une fête  
37 magnifique et c'était un succès pour la gym. Merci d'être venu.

38 **M. Decoppet** : M. Jaton, j'attends volontiers votre article. Je suis aussi rédacteur en chef du Serpeliou, que vous  
39 avez peut-être reçu ces derniers jours. Pour vous détendre cet été, je vous suggère de faire la chasse au trésor.  
40 Un énorme travail a été mis en place. Je vous invite à la faire et à connaître votre Commune si ce n'est pas déjà  
41 fait.

42 **M. Allemann** : Je réagis jute aux propos de M. Jaton. Je pense qu'il y a d'immenses incertitudes par rapport à la  
43 taille et concrétisation de ce projet. Mais c'est également le cas pour la renaturation de la Venoge. Quand je  
44 parle d'un delta de 100 mètres alors que l'embouchure actuellement est d'environ 25 mètres. Donc de passer à  
45 100 mètres de large, je vous laisse imaginer le nombre d'arbres qui seront abattus. Même s'il y a compensation,  
46 je vois mal comment on pourrait compenser de manière équitable notamment quand on parle de l'âge des

1 arbres. Ça me fait souci. Je suis pour la renaturation de la Venoge mais un delta de 100 mètres, je me réjouis de  
2 voir le nombre d'oppositions à ce projet.

3 **M. Gygax** : Je serai un peu moins léger que d'autre mais très sérieux. Dans la mesure où le rédacteur en chef  
4 annonce une chasse aux trésors, je vous propose la chasse à ma coquille qui s'est produite dans la dernière  
5 édition du Serpeliou. Pour ceux qui le lisent attentivement, je vous informe que la manifestation patriotique du  
6 1<sup>er</sup> août n'aura pas lieu en 2019 mais bien en 2023. Je m'en excuse platement.

7 **M. Strobel** : Où en sommes-nous avec les parcomètres au Laviau ? J'ai des photos de dimanche passé, c'était  
8 l'horreur.

9 **M. Piller** : Les parcomètres ne changeront pas le problème, les gens vont quand même se parquer partout. Des  
10 barrières supplémentaires ont été ajoutées. Une nouvelle barrière va être mise pour la déviation. Chaque week-  
11 end de beau temps de mi-juin à fin août, il y aura deux agents Sécurité qui seront présents de 10h à 15h qui  
12 doivent gérer cela. Ça été un couac dimanche passé car le Marquisat a été complètement envahi. Des gens se  
13 sont même parqués sur l'herbe. C'était sur la propriété de la ville de Lausanne. On les a contactés mais ils ne  
14 voulaient rien savoir. On peut difficilement les dénoncer à leur place. S'agissant du Laviau, la dernière décision  
15 est tombée lundi dernier concernant les tarifs. Ça été communiqué à la police qui va faire le nécessaire. Ils ont  
16 juste un problème. Il manque un horodateur. Ça devrait se faire d'ici une dizaine de jours. Si ce n'est pas fait au  
17 1<sup>er</sup> juillet, ce sera fait dans les prochaines semaines.

18 **Mme Nussbaumer** : J'ai une proposition, est-ce qu'on peut passer à autre chose que des bouteilles plastiques  
19 pour abreuver tout le monde lors des séances du Conseil, comme des gourdes ou du recyclable.

20 **M. Mouvet** : Je ne voulais pas qu'on finisse cette séance sans féliciter notre Président pour la très bonne tenue  
21 des débats de cette année.

22 *La salle applaudit.*

23 **M. le Président** : Je vous remercie pour avoir eu la patience quant à mon apprentissage du règlement du Conseil  
24 communal que je connais bien maintenant. C'était un plaisir d'échanger avec vous. J'espère avoir été le plus  
25 impartial possible. J'ai essayé de me tenir à cette ligne de conduite. Sans allonger le discours, je clos ce soir ma  
26 présidence, en vous remerciant encore une fois. Je clos cette séance à 20h22 et vous invite à vous déplacer à  
27 l'auberge communale au rez-de-chaussée pour notre traditionnel repas de fin de présidence.

28

29

30

Conseil communal

31

32

33

M. Olivier Chabanel

Mme Stéphanie Navega

34

Président



Secrétaire